



DOSSIER DE PRESSE

Les collectivités s'impliquent en prescrivant du Bois des Alpes

DOSSIER DE PRESSE	1
Communiqué de presse.....	2
Déroulé de l'intervention	4
Présentation de France Bois Forêt	7
Présentation de Bois des Alpes	8
Présentation du réseau de bâtiments pilotes et de l'association des communes forestières	9
Plaquette réseau de bâtiments-pilotes en Bois des Alpes	10
Réalisations en Bois des Alpes.....	11
Le Refuge de l'Aigle, une expérimentation Bois des Alpes	12

EN ANNEXE :

Plaquette sur le Refuge de l'Aigle

Guide juridique « Construire en Bois des Alpes »

CONTACT :

Est Ouest Communication

Jessica De Gryse

Mail : jessica.estouestcommunication@outlook.com

Tél. +33 (0) 6 98 79 02 59

Union régionale des associations de communes forestières de Rhône-Alpes

Claire Pestourie

Mail : claire.pestourie@communesforestieres.org

Tél. +33 (0)4 79 60 49 08 - Port. 07 77 22 05 24



Communiqué de presse

Les collectivités s'impliquent en prescrivant du Bois des Alpes

Protection sociale et développement économique de nos territoires, protection de l'environnement et valorisation de nos produits forestiers, sont autant d'éléments piliers du développement durable au cœur des préoccupations des collectivités. Soutenu par le Comité de Massif, Bois des Alpes répond à l'ensemble de ces enjeux. Les collectivités pionnières de cette démarche initient une dynamique dans l'ensemble de la filière forêt-bois locale.

En présence de Charles Galvin, Vice-Président du Conseil général de l'Isère, Roger Villien, Vice-Président du Parc Naturel de Chartreuse délégué à la filière forêt bois Dominique Sardet et Michel Cochet, présidents des interprofessions forêt bois régionale et départementale, Olivier Chaumontet, Représentant du Président de Bois des Alpes, de l'entreprise Eurolamellé et de l'architecte Charon-Rampillon aura lieu une présentation :

« Les collectivités s'impliquent en prescrivant du Bois des Alpes »

Le vendredi 4 avril à 18h00

Au Salon du Bois à Alpexpo Grenoble.

Journalistes, vous êtes conviés à cette présentation

Lors de cet échange, les intervenants auront à cœur de montrer l'investissement des collectivités et leur l'exemplarité en matière de valorisation des bois locaux via la certification Bois des Alpes.

Bois des Alpes, une certification au service du développement du durable

A l'initiative des acteurs de la forêt et du bois, la démarche Bois des Alpes est motivée par la volonté de valoriser les produits issus des forêts alpines en répondant à la fois aux besoins des utilisateurs finaux et aux exigences sociales, économiques et environnementales du développement durable.

Cette certification qui garantit une exemplarité dans la mobilisation et la valorisation de la ressource propose aux collectivités un outil approprié pour mettre œuvre du bois en circuit court. Par le contrôle indépendant d'un organisme tiers, elle offre une réelle garantie à la fois en termes de traçabilité des bois, de gestion durable des forêts de provenance et des caractéristiques techniques.





Tous les acteurs alpins attendent beaucoup de cette certification dont le principe a d'ailleurs été repris par le Plan National Bois qui voit dans ce type de démarche « une contribution à créer la chaîne de valeur optimale entre la ressource de bois et le produit fini. »

Des collectivités engagées dans la démarche de valorisation des bois en circuit court



Par ailleurs, le déploiement de cette démarche se fait depuis 2012 à travers la réalisation des premières constructions en bois certifié qui illustrent la diversité des bois du massif alpin et l'adaptabilité de cette ressource aux exigences actuelles de la construction. Le réseau de ces bâtiments-pilotes en Bois des Alpes, animé par les Communes Forestières de Rhône-Alpes et Provence Alpes Côtes d'Azur, permet de mettre en place des outils pour faciliter l'intégration du Bois des Alpes dans la construction. D'ores et déjà un guide juridique permet d'aiguiller le maître d'ouvrage tout au long de sa démarche pour optimiser les conditions de réalisation d'un bâtiment en Bois des Alpes, dans le respect des règles de passation des marchés publics.

Les collectivités témoignent au Salon du Bois à Grenoble

Les acteurs et des collectivités engagés dans la démarche Bois des Alpes viendront témoigner sur le Salon du Bois à Grenoble. Autour d'une Tour Eiffel en Bois des Alpes de 8 mètres de haut, une exposition mettant en avant les bâtiments du réseau de bâtiments pilotes certifié Bois des Alpes permettra aux maîtres d'ouvrage de voir concrètement la faisabilité d'une telle stratégie de valorisation des produits alpins. Sur le parvis du salon, le Refuge de l'Aigle nouvellement reconstruit sera un exemple grandeur nature de la capacité des bois alpins à répondre à des contraintes mécaniques, techniques et climatiques importantes.





Déroulé de l'intervention

Les collectivités s'impliquent en prescrivant du Bois des Alpes

Introduction

Intervenant : Olivier Chaumontet, animateur de la commission forêt filière bois du Comité de Massif des Alpes

Le développement de la certification Bois des Alpes soutenu par le Comité de Massif connaît un essor depuis 2008. Un réseau de bâtiments-pilotes permet l'analyse et le partage des enseignements tirés de ces réalisations démonstratives. Les entreprises impliquées dans ces réalisations et les maîtres d'ouvrage sont venus témoigner de leur implication et de l'intérêt d'une telle démarche pour l'ensemble de la filière.

Tous les acteurs alpins attendent beaucoup de cette certification dont le principe a d'ailleurs été repris par le Plan National Bois qui voit dans ce type de démarche « une contribution à créer la chaîne de valeur optimale entre la ressource de bois et le produit fini. »

Les acteurs de l'amont et de l'aval sont impliqués dans la démarche

Intervenant : Dominique Sardet, Président de l'interprofession forêt bois régionale

L'interprofession régionale FIBRA, s'est dotée depuis la fin de l'année 2013 d'un nouvel outil de gouvernance pour être représentatif de l'ensemble des acteurs de la filière. Cette volonté de cohérence est présente dans toutes les instances de FIBRA et l'interprofession est maintenant en mesure de soutenir et de coordonner les initiatives tels que Bois des Alpes, mais d'autres également, qui sont indispensables au développement de la filière bois sur tout le territoire régional.

Pour s'imposer face à la concurrence internationale et pour répondre aux enjeux de plus en plus prégnant de la filière bois, les producteurs et transformateurs de bois doivent s'organiser pour garantir la qualité de leurs produits à toutes les étapes, de la récolte à l'utilisateur final.

La certification Bois des Alpes est novatrice dans la mesure où elle apporte à la fois des garanties de qualité et de provenance. Face au besoin de garantie de qualité, ce type de certification est complémentaire et sans doute un préalable nécessaire au développement des actions de marketing et des marques commerciales. La diversité des solutions potentielles croisant marketing et garantie de qualité est actuellement étudiée



par le Comité Stratégique de la Filière Bois mis en place par le Conseil Nationale de l'Industrie.

Bois des Alpes a été précurseur de cette démarche rassemblant les acteurs autour de la qualité et positionnant les collectivités comme acteur direct en faisant preuve d'exemplarité.

La vision des entreprises en Isère

Intervenant : Michel Cochet, président de l'interprofession départementale

En Isère, la ressource est disponible et les entreprises sont en capacité de répondre au marché. (Revenir sur le nombre d'entreprises iséroises certifiées pour mettre en avant que l'Isère est un département moteur.)

Les intérêts de Bois des Alpes pour les entreprises iséroises sont vastes: valorisation de leur savoir-faire, valorisation de résistance mécanique des bois, renforcement de la compétitivité des entreprises.

Il est également important pour les entreprises, que cette démarche crée du marché et pour cela les maîtres d'ouvrage publics jouent un rôle clef : la dynamisation de la filière passe par leur demande dans les marchés.

Un exemple de la faisabilité de transformation du bois

Intervenant : Entreprise Eurolamellé

Il s'agit d'apporter un témoignage sur la participation à de nombreux projet dont un du Conseil Général de l'Isère. L'entreprise aura à cœur de mettre en avant les solutions apportées aux difficultés techniques et économiques qui ont pu être rencontrées. Il donnera son apport sur la faisabilité de la démarche

L'entreprise est également très impliquée dans la démarche et souhaite que le marché se développe plus rapidement : La mobilisation des maîtres d'ouvrage est nécessaire car l'outil certification est présent et fonctionnel.

Il est également important de penser le projet en amont pour une meilleure adaptation, des réponses et une mise en place d'un dialogue interprofessionnel

La maitrise d'œuvre, un prescripteur clé dans la démarche

Intervenant : Architecte Charon-Rampillon

Convaincu par l'intérêt de la démarche lors de la réalisation du bâtiment de Mens (développement durable, image verte, emplois, circuit court, réponse à une politique globale, plus-value au niveau des appels d'offres), le cabinet est maintenant force de proposition pour valoriser la démarche auprès des maitres d'ouvrage. Il faut quand



même noté que si la maîtrise d'œuvre est motrice, l'investissement de la maîtrise d'ouvrage est important.

Même si la demande en construction bois est croissante il ne faut pas relâcher les efforts et lutter encore contre certains préjugés concernant le matériau bois dans son ensemble (faible résistance au feu, peu adaptable aux contraintes techniques actuelles, longévité...) mais également propre au bois de nos massifs (moins bonne qualité que ceux du nord)

Bois des Alpes est complémentaire d'autres démarches territoriales

Intervenant : Roger Villien, Vice-Président du Parc Naturel de Chartreuse délégué à la filière forêt bois

Il s'agit de présenter la démarche Bois de Chartreuse initiée sur le Massif de Chartreuse. La certification Bois des Alpes est complémentaire à cette démarche (une convention a été mise en place) et déjà deux bâtiments sont réalisés à Saint Pierre d'Entremonts.

L'expérience en Chartreuse montre que pour mener ce type de démarche, il est nécessaire de rassembler tout le monde, du scieur jusqu'à l'architecte pour travailler ensemble.

La maîtrise d'ouvrage, un élément moteur au niveau de la commande publique

Intervenant : Charles Galvin, Vice-Président du Conseil général de l'Isère

Le Conseil général est partie-prenante du développement de la certification Bois des Alpes. En tant que maître d'ouvrage, déjà deux bâtiments-pilotes ont été réalisés (maisons de territoire Vercors à Villard de Lans et celle du Trièves à Mens) et de nombreux sont à venir (exemple maison du territoire à Voiron).

Pourquoi ce choix ? : Cela a permis de traduire par une transcription claire et effective la volonté politique du Conseil général de l'Isère de soutien et développement de la filière à l'aide d'un outil qui fonctionne. Cette politique vise à valoriser le territoire isérois mais également à soutenir la filière bois locale dans un souci de faire fructifier cette source gisement d'emplois...

Conclusion : Le guide pratique juridique « Construire en Bois des Alpes »

Intervenant : Olivier Chaumontet, animateur de la commission forêt filière bois du Comité de Massif des Alpes

Présentation du guide juridique un outil au service des collectivités.

Puis résumé du débat pour souligner le succès de la démarche.



Présentation de France Bois Forêt

L'interprofession nationale France Bois Forêt a été créée le 8 décembre 2004 sous l'égide du Ministère de l'Agriculture en charge des forêts. Depuis, France Bois Forêt agit avec les acteurs de la filière en cofinçant des actions collectives de promotion, de progrès techniques, d'éducation à l'environnement, de mise à disposition des données statistiques, de la recherche et développement, en encourageant l'innovation et l'exportation de produits transformés.

Aujourd'hui, nous regroupons les propriétaires et gestionnaires forestiers publics et privés, les pépiniéristes, grainiers et reboiseurs, les professionnels de la première transformation du bois : récolte, scierie, rabotage, parquet massif, emballage en bois caisses palettes et emballages légers.

France Bois Forêt est le reflet d'une filière « responsable », qui gère durablement sa forêt, sa matière première tout en relevant les défis d'aujourd'hui et de demain.

Les missions de France Bois Forêt

- Valoriser et promouvoir la forêt et le bois français.
- Soutenir les industries nationales du bois.
- Apporter aux acteurs de la filière une information économique précise sur les marchés du bois nationaux et mondiaux.
- Mettre la forêt et le bois au cœur des politiques territoriales et environnementales.
- Contribuer au progrès technique en apportant un soutien financier aux projets portés par ses membres.
- Valoriser les métiers de la filière et les débouchés professionnels.
- Contribuer à l'éducation à l'environnement pour les jeunes générations afin de mieux connaître les enjeux économiques, écologiques.

Contacts :

Jean-Emmanuel HERMES
Directeur général

Michèle FILLON
Assistante du directeur général
michele.fillon@franceboisforet.fr

10, avenue de Saint-Mandé
75012 Paris
Tél. : 01 40 19 81 14
Fax : 01 44 74 87 64
www.franceboisforet.fr



Présentation de Bois des Alpes

Bois des Alpes est une association qui s'est donnée pour objectif de promouvoir l'utilisation des bois issus du domaine forestier alpin français, et par là de contribuer à valoriser les compétences de la filière bois locale et de préserver l'emploi dans les Régions Rhône Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

L'association Bois des Alpes rassemble des exploitants forestiers, des transformateurs (scieurs, charpentiers, menuisiers, constructeurs...), des prescripteurs (architectes, bureaux d'études, distributeurs...), des organisations interprofessionnelles et institutionnelles.

Bois des Alpes est une certification, établie par un tiers indépendant basée sur un référentiel reconnu par le COFRAC. L'association s'est notamment donnée pour mission d'aider les entreprises membres à acquérir cette certification.

A ce jour, plus de 25 entreprises sont déjà certifiées Bois des Alpes.

La certification Bois des Alpes garantit l'origine des bois (traçabilité à 100%) et leur transformation locale, les caractéristiques techniques des produits et le respect des normes en vigueur, tout particulièrement en matière d'environnement (bois éco certifiés type PEFC, séchés, résistants mécaniquement,...).

Bois des Alpes est une marque collective. L'association s'est également donné pour tâche de promouvoir et soutenir des débouchés nouveaux pour ses membres.

Actuellement une vingtaine de projets pilotes de constructions bois certifiées Bois des Alpes sont en cours sur les régions Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur, dont près de 10 réalisés, constituant un réseau et amorçant la promotion de cette certification.

L'association Bois des Alpes reçoit le soutien de France Bois Forêt, de la DATAR, du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, et des deux Régions Rhône Alpes et Provence Alpes Côte d'Azur.



Présentation du réseau de bâtiments pilotes et de l'association des communes forestières

Les Communes forestières, porte-parole des collectivités locales, représentent et défendent les intérêts des élus et leurs projets auprès des pouvoirs publics et des partenaires de la filière forêt bois. Informer, former, mais aussi conseiller et assister sont les missions du réseau des Communes forestières. Elles aident les élus dans l'exercice de leurs responsabilités de propriétaires de forêts communales, d'aménageurs du territoire, de maîtres d'ouvrage de bâtiment et de responsable de la sécurité, en les accompagnant dans tous leurs projets forêt/bois. Les Communes forestières constituent une force de proposition vis-à-vis de l'Europe, de l'Etat, de la Région et des Départements pour la définition de leurs politiques forestières. Structurées autour d'associations départementales et d'unions régionales, les Communes forestières offrent une expertise technique aux élus locaux pour la conduite de leurs projets liés à la forêt et au bois.

Pour les élus de Communes forestières, la construction en bois local est un enjeu important. Elle permet la valorisation des produits de la forêt en circuit court, et donc la dynamisation de l'économie rurale en favorisant les emplois non délocalisables.

Soucieux de faire progresser la filière forêt bois sur l'ensemble du massif des Alpes, le Comité de Massif des Alpes porte, depuis plusieurs années, une stratégie forestière. Celle-ci a pour objectif, entre autres, de valoriser les bois alpins dans les constructions, contribuant ainsi à une alternative énergétique durable.

Les Communes forestières soutiennent pour cela la mise en place de la certification de produits et de services «Bois des Alpes» en matière de construction en bois local.

Pour appuyer cette démarche, les partenaires de la stratégie forestière alpine ont souhaité suivre la construction puis le fonctionnement des premiers bâtiments en Bois des Alpes, au travers du « réseau de bâtiments-pilotes en Bois des Alpes » animé par les Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes. L'objectif est d'accompagner leur construction pour assurer la réussite de leur projet, de capitaliser et d'analyser les expériences. Ainsi, les nouveaux maîtres d'ouvrage pourront bénéficier de la connaissance des premiers pour optimiser leur construction dans un esprit de reproductibilité.

Ce réseau est constitué d'experts de la profession, d'entreprises et de maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrages. Ensemble, ils font avancer la démarche au gré des retours d'expériences et analyses. De ce travail commun est né, entre autres, le guide « *Construire en Bois des Alpes – Etapes clés pour insérer une fourniture de bois certifié « Bois des Alpes » dans la commande publique* », qui répond ainsi à la question de l'intégration de cette certification dans les documents de marchés publics.

Pour en savoir plus :

www.alpesboisforet.eu

www.ofme.org/communes-forestieres



L'association Bois des Alpes

Créée en juillet 2008 sur la volonté des partenaires du Comité de Massif des Alpes, elle réunit des acteurs de la forêt et du bois souhaitant développer et optimiser la valorisation des bois du massif alpin français par la création d'une offre de qualité de produits et de services exemplaires en termes de développement durable. Son rôle :

- Gérer et promouvoir la certification.
- Offrir des services aux entreprises certifiées pour les aider à rester compétitives sur le marché.
- Conseiller les maîtres d'ouvrage et d'œuvre pour recourir au **Bois des Alpes** dans leurs projets de construction.

Le réseau des Communes forestières

Les Communes forestières offrent une expertise technique aux élus locaux, en lien avec les organisations professionnelles pour la conduite de leurs projets liés à la forêt et au bois. À l'échelle alpine, les Communes forestières animent le réseau alpin de la forêt de montagne, instance de concertation et d'expertise au service du Comité de Massif des Alpes.

Dans ce cadre, elles accompagnent ainsi les maîtres d'ouvrages pour que leurs projets en **Bois des Alpes** aboutissent dans les meilleures conditions.

Une idée, un projet ?
Contactez le correspondant de votre département.

Bois des Alpes

Maison des Parcs et de la Montagne
256 rue de la République 73000 Chambéry
Tél. 04 79 96 14 67 - Fax 04 79 33 38 95
info@boisdesalpes.net

Communes forestières Rhône-Alpes

Maison des Parcs et de la Montagne
256 rue de la République - 73000 Chambéry
Tél. 04 79 60 49 05 - Fax 09 72 27 14 22
rhonealpes@communesforestieres.org

2 Communes forestières de la Drôme

Mairie de Montmiral - 26750 Montmiral
drome@communesforestieres.org

3 Communes forestières de l'Isère

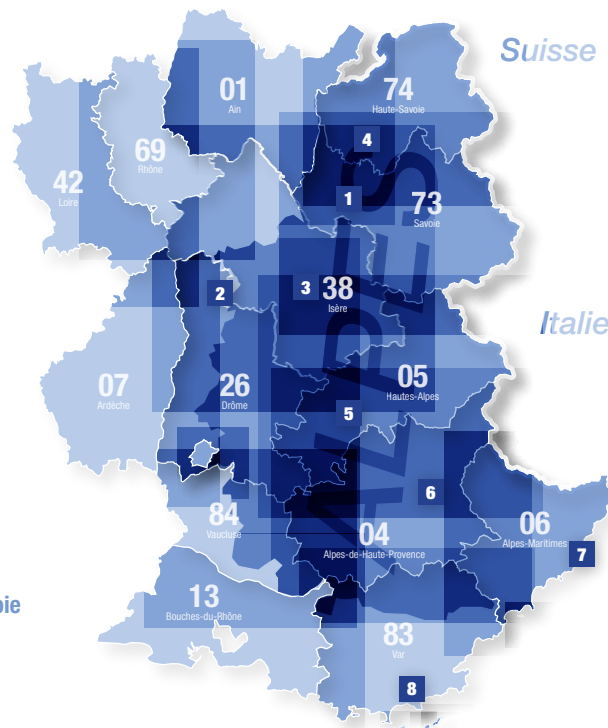
1, place Pasteur - 38000 Grenoble
Tél./Fax 04 76 17 22 65
isere@communesforestieres.org

1 Communes forestières de Savoie

Maison des Parcs et de la Montagne
256 rue de la République - 73000 Chambéry
Tél. 04 79 60 49 09 - Fax 09 72 27 14 22
savoie@communesforestieres.org

4 Communes forestières de Haute-Savoie

Pôle d'excellence bois
ZAE de Rumilly - 74150 Rumilly
Tél. 04 79 60 49 09 - Fax 09 72 27 14 22
hautesavoie@communesforestieres.org



Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur

Pavillon du Roy René
Valabre CD7 - 13120 Gardanne
Tél. 04 42 65 43 93 - Fax 04 42 51 03 88
paca@communesforestieres.org

5 Communes forestières des Hautes-Alpes

Bâtiment ONF - Av. Justin Gras - 05200 Embrun
Tél. 04 92 23 49 41
contact05@communesforestieres.org

6 Communes forestières des Alpes de Haute-Provence

42 bd Victor Hugo - 04000 Digne les Bains
Tél./Fax 04 92 35 23 08
contact04@communesforestieres.org

7 Communes forestières des Alpes-Maritimes

Nice Leader - Bâtiment Hermès
62-66 route de Grenoble - 06200 Nice
Tél. 04 97 18 69 24 - Fax 04 97 18 69 37
contact06@communesforestieres.org

8 Communes forestières du Var

Quartier Précourmin Route de Toulon - 83340 Le Luc
Tél. 04 94 99 17 24 - Fax 04 94 47 44 10
contact83@communesforestieres.org

Pour aller plus loin

www.boisdesalpes.net

www.alpesboisforet.eu

www.ofme.org/communes-forestieres

www.fncofor.fr

www.100constructionsbois.com

Le réseau de bâtiments-pilotes en bois des Alpes s'inscrit dans l'action nationale « 100 constructions publiques en bois local »



Cette action reçoit le soutien de la DATAR, du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, des Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes, et de l'Interprofession nationale France Bois Forêt



Promouvoir la
construction en
Bois des Alpes

**22 BÂTIMENTS
RÉFÉRENCES**

Réseau de bâtiments-pilotes en Bois des Alpes



Promouvoir le bois du massif des Alpes

Le potentiel lié au bois du massif des Alpes mérite une attention soutenue, notamment dans le domaine de la construction. Maintien des emplois locaux, construction d'une alternative énergétique durable et soutien d'une filière toute entière, l'utilisation directe du bois du massif est aujourd'hui un atout-force du territoire alpin. Soucieux de développer ce potentiel, le Comité de massif des Alpes porte une stratégie de développement et de valorisation en circuit court favorisant l'utilisation du **Bois des Alpes** dans les constructions.

Il soutient pour cela la mise en place d'une certification de produits et de services **Bois des Alpes** en matière de construction en bois local.

Bois des Alpes, une certification exemplaire



Créée en 2008, l'association **Bois des Alpes** réunit les acteurs de la forêt et du bois construction pour développer l'utilisation des bois alpins français. Cette certification de produits et de services garantit :

- L'origine des bois qui proviennent des forêts du massif alpin gérées durablement (avec périmètre de transformation arrêté au massif alpin et départements limitrophes) grâce à un système de traçabilité ;
- Les caractéristiques techniques (résistance mécanique, séchage, etc.) répondant aux attentes du marché ;
- Le respect des normes en vigueur (CE, DTU, etc.) ;
- L'intervention d'entreprises organisées en grappe.

Un réseau au service de la promotion du Bois des Alpes

Le réseau des bâtiments-pilotes en **Bois des Alpes**, animé par les Communes forestières de Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes recueille les expériences des premières opérations réalisées en bois certifié **Bois des Alpes**.

Ce réseau permet également l'analyse et le partage des enseignements tirés de ces réalisations démonstratives.

Ainsi le réseau des bâtiments-pilotes rassemble :

- des compétences réunies pour conduire des analyses juridiques, économiques, conceptuelles et techniques ;
- des entreprises réunies pour témoigner de leur savoir-faire et développer l'offre en **Bois des Alpes** ;
- des maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage, engagés pour capitaliser et transmettre leur savoir.

De ce réseau résultent des outils d'accompagnement : guide pratique juridique, fiches techniques d'analyse et de préconisation, guide méthodologique de construction.



22 bâtiments-pilotes pour montrer l'exemple

Les premières constructions en bois certifié ont été inaugurées en 2012. D'autres sont en cours de construction. À travers un réseau de 22 bâtiments-pilotes, animé dans le cadre du réseau alpin de la forêt de montagne, la diversité des bois alpins et l'adaptabilité de cette ressource aux exigences actuelles de la construction sont ainsi illustrées.

■ Construit | ■ Sélection des entreprises en cours | ■ En projet

- | | |
|--|---|
| 1 Bâtiment multifonctionnel (Saint-Jean-d'Arvey) | 12 Écoquartier (La Bauche) |
| 2 Atelier d'entreprise de charpente (Corps) | 13 Ressourcerie (Embrun) |
| 3 Centre de vacances (Buis-les-Baronnies) | 14 Atelier bois (Barrême) |
| 4 Groupe scolaire (Saint-Pierre-d'Entremont) | 15 Groupe scolaire (La Rivière) |
| 5 Maison intercommunale (Villard-de-Lans) | 16 Bâtiment multifonctionnel (Saint-Étienne-les-Orgues) |
| 6 Maison de territoire (Villard-de-Lans) | 17 Refuge (Allos) |
| 7 Groupe scolaire (Guillestre) | 18 Bâtiment multifonctionnel (La Motte-en-Champsaur) |
| 8 Groupe scolaire (Saint-Rémy-de-Maurienne) | 19 Maison du tourisme intercommunal (Château-Ville-Vieille) |
| 9 Équipement d'accueil multiactivités (Saint-Pierre-d'Entremont) | 20 Plateaux pédagogiques (Alixan) |
| 10 Ateliers municipaux (Abries) | 21 Refuge du Gôuter* (Saint-Gervais) |
| 11 Maison de territoire (Mens) | 22 Refuge de Fontanalba (Tende) |

* Bois non certifié, mais bâtiment intégré au réseau au vu de l'intérêt et de l'exemplarité de cette réalisation

5 raisons de construire en Bois des Alpes

1 Développer l'économie locale et les emplois

Réaliser des constructions avec du bois local participe directement au développement d'une économie locale non délocalisable en faisant travailler des entreprises du massif alpin, depuis la forêt jusqu'à la construction du bâtiment.

300 m³ de bois = 1 emploi créé équivalent temps plein

2 Renforcer la compétitivité des entreprises

Utiliser des produits en bois transformés en circuit court crée une valeur ajoutée qui bénéficie au territoire. En favorisant des entreprises de proximité, celles-ci développent leur compétitivité face aux produits importés, tout en structurant la filière dans laquelle elles agissent. Sur le territoire alpin, les entreprises certifiées **Bois des Alpes** offrent déjà des produits de qualité adaptés aux marchés.

3 Valoriser son territoire

Construire en **Bois des Alpes** permet de participer à une valorisation exemplaire de la ressource et des savoir-faire du Massif. En faisant le choix des ressources locales, ces nouvelles constructions contribuent à façonner un aménagement cohérent des territoires alpins.

4 Développer un patrimoine énergétique durable

1 m³ de bois = 1 t de CO₂ stockée

Augmenter la part du bois local dans la construction est un enjeu fondamental pour le développement d'une alternative énergétique durable. Les bâtiments en bois permettent, au-delà du stockage de carbone, d'atteindre aisément des niveaux de performance énergétique élevés.

5 Maîtriser les coûts et les délais par la gestion et l'anticipation

Utiliser du **Bois des Alpes** dans les projets de construction est loin d'être un frein à la gestion d'un chantier. Son utilisation dans les constructions ne coûte pas plus cher si le projet est étudié en amont ; elle est adaptée à tout type de bâtiment et de construction ; elle ne retarde pas le chantier de construction et ne le rend pas plus complexe.

Réalisations en Bois des Alpes





Le Refuge de l'Aigle, une expérimentation Bois des Alpes

La certification Bois des Alpes sera très présente au Salon du Bois, par la conjonction de deux volontés :

- l'accueil offert par l'espace Isère à la certification Bois des Alpes
- la présence du Refuge de l'Aigle, premier refuge de la FFCAM construit en bois certifié Bois des Alpes.

Cette certification reconnue par le Comité Français d'Accréditation depuis la fin de l'année 2013 est appelée à connaître un fort développement dans les Alpes françaises. Non seulement elle garantit l'origine alpine, mais elle apporte des garanties de qualité du produit et du service.

Le développement de cette certification initié par le Comité de Massif des Alpes traduit une véritable volonté politique ambitieuse qui englobe la totalité des piliers du développement durable : développement économique, protection de l'environnement, protection sociale...

Le Refuge de l'Aigle voit sa structure construite en bois certifié Bois des Alpes fourni par la scierie iséroise Eymard au charpentier haut savoyard Alpiro. Ce choix résulte de la convention passée en ce début d'année 2014 entre la FFCAM et l'association Bois des Alpes par laquelle la FFCAM a fait le choix du bois alpin pour la construction et la rénovation de ses refuges du même massif.

L'exemplarité des collectivités qui ont initié cette démarche en prescrivant du bois certifié dans leur marché de construction, est renforcée par une adhésion des entreprises de transformation du bois à cette démarche qui démontrent leur savoir-faire et leur capacité à valoriser une ressource locale.

Tous les acteurs alpins attendent beaucoup de cette certification dont le principe a d'ailleurs été repris par le Plan National Bois qui voit dans ce type de démarche « une contribution à créer la chaîne de valeur optimale entre la ressource de bois et le produit fini. »